

# L'identifiant unique

## Tout comprendre sur le nouvel identifiant unique de la REP emballages ménagers et papiers graphiques

### Le contexte

L'article 62 de la loi [loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire \(loi AGEC\)](#) adoptée le 10 février 2020 **prévoit la mise en place d'un identifiant unique** pour toutes les entreprises ou entités soumises aux principes de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, vous devrez disposer **d'un identifiant unique généré par l'Agence de la transition écologique (ADEME)**. Spécifique à chaque REP, celui-ci permettra **d'identifier chaque entreprise ou entité inscrite auprès d'une société agréée et soumise au principe de la REP**. Vous aurez ainsi un identifiant unique pour la REP emballages et un autre identifiant unique pour la REP papiers.

#### Dans le cadre des REP emballages ménagers et papiers graphiques, chaque identifiant unique :

- ⇒ vous sera communiqué par Citeo par mail début janvier 2022 : vous n'avez aucune démarche à faire pour l'obtenir auprès de l'ADEME,
- ⇒ sera consultable sur votre espace client emballages début janvier 2022 et courant premier trimestre 2022 pour l'espace client papiers,
- ⇒ devra figurer dans vos conditions générales de vente (CGV) ou, lorsque vous n'en disposez pas, dans tout autre document contractuel. Le cas échéant, cet identifiant unique devra figurer sur le site Internet.

IDENTIFIANT UNIQUE

15 CARACTÈRES

### Combien de temps est valide l'identifiant unique ?

Cet identifiant unique sera valide pour toute la durée de la vie du contrat avec Citeo. Si vous résiliez votre contrat auprès de Citeo, nous informons l'ADEME de cette fin de contrat afin qu'elle gère la publication de votre identifiant unique sur un site spécifique de l'ADEME disponible début 2022.

#### À NOTER

Une entreprise ou entité aura autant d'identifiants uniques que de filières auxquelles elle est inscrite. Ainsi, si vous êtes client papiers graphiques et emballages ménagers, vous aurez deux identifiants uniques distincts. Si en plus, vous êtes inscrit sur une autre filière REP (DEEE, Textile, etc.), vous aurez un troisième identifiant unique et ainsi de suite.

 **L'absence de l'identifiant unique sur vos CGV ou tout autre document contractuel peut donner lieu à une amende administrative au plus égale à 30 000 euros.**

## Focus places de marché (marketplaces) et vendeurs sur places de marché

### Qu'est-ce qu'une marketplace ?

Une marketplace est définie comme **une place de marché, une plateforme, un portail ou un dispositif similaire qui facilite**, par l'utilisation d'une interface électronique **les ventes à distance ou la livraison de produits\*** relevant du principe de responsabilité élargie du producteur pour le compte d'un vendeur tiers.



### Vous êtes une marketplace

Vous êtes considéré comme un producteur au regard du code de l'environnement et donc **soumis à la REP si vous mettez en marché des produits\* pour votre propre compte**. Si vous êtes déjà client Citeo, votre identifiant unique vous sera communiqué sur votre espace client comme indiqué plus haut.

### Évolutions liées à la loi AGEC

À partir du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, en tant que marketplace :

- **vous êtes en charge des obligations prévues par la REP** et déclarez les produits\* de vos vendeurs qui n'ont pas d'identifiants uniques,
- si vos vendeurs ont un identifiant unique, **vous tenez à jour le registre des identifiants uniques** de ces vendeurs et n'avez pas à déclarer leurs produits\*.

Vous êtes libre de **rappeler à vos vendeurs** l'obligation de contribuer à un dispositif REP. Pour la REP emballages ménagers et papiers graphiques, l'adhésion peut se faire ci-dessous :

- **emballages ménagers** : <https://clients-emballages.citeo.com/fr/public/login/espace-adhesion>
- **papiers graphiques** : <https://clients.papiers.citeo.com/adhesion>

### Comment vérifier que mes vendeurs disposent d'un identifiant unique ?

Sur le site spécifique géré par l'ADEME, un moteur de recherche permet de vérifier la validité d'un identifiant unique et à quelle entreprise ou entité il appartient.



### Vous êtes vendeurs via une place de marché et vous êtes déjà client Citeo

Vous devez **communiquer votre identifiant unique** aux places de marché qui facilitent la vente à distance ou la livraison de vos produits\* et faire figurer cet identifiant dans vos conditions générales de vente ou tout autre document contractuel.

## Rappel des textes réglementaires

Création ou modification par Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 - art. 62 (V)

[Art. L. 541-10-13 du code de l'environnement](#)

[Art. L. 541-10-10 du code de l'environnement](#)

[Art. L. 541-10-9 du code de l'environnement](#)

### UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez nos conseillers :

[clients.emballages@citeo.com](mailto:clients.emballages@citeo.com)

[clients.papiers@citeo.com](mailto:clients.papiers@citeo.com)

**0 808 80 00 50** service gratuit + prix d'appel

\*emballages ménagers et/ou papiers graphiques

**CITEO**

Donnons ensemble  
nouvelle vie à nos produits.

